



Procès-verbal n°5

Séance du Conseil Municipal

Mardi 30 mai 2017 à 19 H 00

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal transmise par voie postale le 23 mai 2017 :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses séances le 30 mai 2017 à 19H00.

Ordre du jour

Vouziers, le 23/05/2017

Le Maire,
Yann DUGARD

L'adoption du Procès-Verbal du 23 mai 2017 se fera lors du prochain conseil municipal.

Affaires financières

- Création de tarif
- Demandes de subventions « Equipement numérique du Pôle scolaire »

Affaires d'urbanisme

- Baptême de rues
- Vente Eric HAUET

Marchés publics

- Attribution lots Pôle scolaire Dora Levi (**document remis sur table**)

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances le **30 mai 2017 à 19H00**, sous la Présidence de Monsieur DUGARD Yann, Maire de la Commune Nouvelle de Vouziers.

Présents : Yann Dugard, **Maire** ; Claude Adam, Françoise Payen, Magali Roger, Dominique Carpentier, Olivier Godart, Martine Baudart Adjoints; Bernard Bestel **Maire délégué de Vrizy** ; Thierry Chartier **Maire délégué de Terron sur Aisne** ; Patrice Feron, Francis Boly, Gisèle Laroche, Jean Broyer, Andrée Thomas, Guy Porchet, Louissette Noirant, Jean-Philippe Masson, Frédéric Courvoisier-Clément, Dominique Lamy, Ghislaine Jacquet, Pauline Cosson, Marie-Hélène Moreau, Michel Bridoux, Didier Journet, Christian Duhal, Marie-Claude Bergery, Jean-Yves Raulin.

Absents avec pouvoirs : Patricia Lesueur à **Yann Dugard**, François Bardiaux à **Magali Roger**, Camel Armi à **Françoise Payen**, Christine Dappe à **Claude Adam**, Mickaël Schwemmer à **Martine Baudart**, Hubert Renollet à **Didier Journet**, Eric Huet à **Olivier Godart**, Annie Festuot à **Bernard Bestel**.

Absents : Véronique Paillard, Nadine Nivoy, Karine Passera, Gabrielle Lebrun, Raphaël Foret, François Fourcart, Benoit Laies, Pascal Colson.

Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose la désignation de Madame Louissette Noirant
: Accord unanime de l'assemblée.

Assistaient également : M. Fabien Guichard, Directeur Général des Services,
M. Didier Hanard secrétariat ;

Paraphe

Informations du Maire

La foire de Vouziers s'est bien tenue, il y a eu une belle fréquentation relayée par la presse locale, avec un très beau relais de Madame Kiefer (journaliste à l'Union).

Nous félicitons la nouvelle association « Dynamic Argonne », qui a fait un travail remarquable dans le délai si restreint qui lui était imparti, afin de mener à bien cette manifestation sur 4 jours durant.

Nous avons pu accueillir également le FITDAYS qui s'est très bien déroulé dans le cadre du parc François Mitterrand, ce qui l'a d'ailleurs mis en valeur et démontre que les lieux publics peuvent être exploités de différentes façons. L'équipe du FITDAYS qui parcourt la France a vraiment apprécié.

Ceux sont donc 205 enfants et 58 participants au relais aquathlon des familles qui se sont réunis, en présence du Président MGEN des Ardennes, de Monsieur Cédric Chrétien Directeur du Carrefour Market de Vouziers, très présent qui a contribué à apporter des fruits et tout ce qui était nécessaire à la constitution des différents ateliers.

Sur le site était également présents Renault Rethel, le vice-président de l'OMS, le SDIS avec les sapeurs-pompiers de Vouziers, sans oublier Angélique Haudecoeur, agent du service Jeunesse et sports de la mairie qui s'est énormément investie, ainsi que les agents des services techniques.

Un petit clin d'œil à Monsieur Dominique Colson qui avait proposé Vouziers et sans qui cette manifestation n'aurait pu avoir lieu.

2 enfants de Vouziers concourront en finale régionale contre les enfants sélectionnés à Vrigne Aux Bois, Metz, Grand Nancy et Vandoeuvre les Nancy.

5 autres enfants de Vouziers seront en finale régionale contre les enfants sélectionnés à Chevilly la rue, Gennevilliers, Saint-Denis et Trappes.

Les finales auront lieu à Chevilly le 25 juin prochain.

L'atelier phare était le triathlon avec un parcours de 20 m Natation + 1 km VTT et 250 m de Course, le message étant de donner l'envie aux enfants de pratiquer un sport.

Un atelier nutrition était également en place avec le message « mieux manger permet de mieux bouger ».

L'atelier apprendre à manger des fruits et légumes avec le message « façonner sa brochette de fruits pour inciter les enfants à manger régulièrement des fruits ».

L'atelier sécurité routière pour passer le permis VTT avec le message « sensibiliser les plus jeunes sur les gestes à adopter sur la route ».

L'atelier apprendre les gestes qui sauvent avec la participation du SDIS.

L'atelier prévention des risques solaires avec les opticiens mutualistes avec le message « protéger ses yeux est une action importante pour garder la vue ».

L'atelier VEOLIA pour apprendre à bien trier ses déchets et un grand jeu « en avant la cité idéale » pour découvrir la convention des droits de l'enfant.

Nous avons eu un retour extraordinaire. Ont participé également l'association handi-chien, l'association Thibault Briet, le club nautique vouzinois et l'OMS qui a tenu un rôle important par rapport aux différentes activités.

Au niveau des inscriptions des relais, le record d'inscription a été battu sur Vouziers, ce qui confirme une plus forte mobilisation sur les centre-bourgs que sur les grosses villes.

Autres informations

La démolition de l'ancienne école Dora Levi est en cours depuis quelques jours.

Prochain RDV :

La prochaine réunion de Conseil est prévue le 27 juin 2017

Approbation de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour : Adoption unanime par l'assemblée.

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente du 23 mai 2017.

Paraphe

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal du dernier conseil 23 mai dernier est en cours de rédaction, son approbation se fera lors d'un prochain conseil

Ordre du Jour

Affaires générales

I – Création de tarif

Monsieur le Maire donne lecture de la fiche de travail.

Aucune remarque, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Vu la démolition de la piscine municipale et de l'école Dora Lévi, dans le cadre de la construction du pôle scolaire Dora Lévi,

Considérant l'opportunité de céder certains mobiliers et matériels,

IL EST PROPOSE

De fixer le tarif suivant :

- | | |
|--|-------|
| - Conduit de cheminée ancienne piscine | 300 € |
|--|-------|

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1) D'adopter le tarif proposé
- 2) De charger le Maire ou son Adjoint de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision.

II – Demande de subventions – Plan numérique pour le pôle scolaire Dora Lévi

Monsieur le Maire poursuit avec le document transmis aux conseillers.

Exposé du Maire :

« La commune de Vouziers a pour objectif d'améliorer l'interactivité entre professeur et élèves au sein de son nouvel établissement scolaire qui sera composé de 17 classes (6 classes de maternelles et 10 classes élémentaires + 1 classe CLIS).

- *L'acquisition de Tableaux Blancs Interactifs sera un atout pour la commune, puisqu'ils permettraient de susciter la curiosité et l'intérêt de nos élèves en rendant les enseignements plus ludiques et stimulants. Cela répond à une demande des professeurs de nos écoles. L'objectif est donc d'équiper le pôle scolaire et périscolaire Dora Lévi de TBI en complétant le parc de TBI existant, afin d'offrir une continuité dans les conditions d'apprentissage proposées aux élèves, avec du matériel moderne et récent.*
- *La mise en place de ses TBI nécessite également l'acquisition de 17 ordinateurs portables.*
- *Afin de compléter son offre en matière de « classes mobiles » (démarche déjà entreprise en 2016), la ville de Vouziers souhaite acquérir de nouveaux équipements :*
 - *Deux classes mobiles composées de 12 tablettes numériques (une classe de 12 tablettes de 10'' et une classe de 12 tablettes de 7'') avec valises associées.*
 - *Deux classes mobiles composées de 12 ordinateurs portables avec meubles de rangement associés.*
- *Acquisition de micro MP3 génération 5 pour les classes de maternelles, afin d'enregistrer, écouter ce qui a été enregistré et transférer ces enregistrements sur PC.*

Paraphé

- *Les établissements scolaires se doivent aujourd'hui de communiquer leurs activités, tant pour améliorer leur gestion administrative que pour satisfaire le besoin d'information des parents. Aussi, la communication interne joue un rôle important de par la relation entre le corps enseignant et l'administration.*

La commune de Vouziers a choisi de mettre en place un espace connecté au sein de son pôle scolaire afin de communiquer simplement, instantanément et de façon attractive. Cet espace sera composé d'un écran. »

Pas de remarque particulière : il est proposé de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi de « refondation » de l'école de 2013 ;

Considérant que l'acquisition de Tableaux Blancs Interactifs (TBI) est nécessaire pour l'apprentissage des élèves de la commune de Vouziers ;

Considérant que les établissements scolaires se doivent de communiquer ;

Considérant que cette opération est subventionnable par l'Etat, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, la réserve parlementaire et tous autres partenaires pouvant participer à ce projet.

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- 1) De solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil Régional, de la réserve parlementaire et tous autres partenaires pouvant participer à ce projet, selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement - Plan numérique 2018				
Dépenses		Estimation HT	Recette	
Montants prévisionnels		Subventions prévisionnelles		
14 TBI + 17 ordinateurs portables permettant de les faire fonctionner	38 266,11 €	Etat (40%)	22 898,30 €	
2 Classes mobiles de 24 PC portables	13 204,64 €	Conseil Départemental (20%)	11 449,15 €	
1 classe mobile (soit 12 tablettes de 10")	3 030,00 €			
1 classe mobile (soit 12 tablettes de 7")	2 004,00 €	Conseil Régional (20%)	11 449,15 €	
Micro MP3 génération 5	362,00 €			
Ecran de diffusion pour espace parent	379,00 €			
TOTAL MONTANTS ELIGIBLES	57 245,75 €	TOTAL DES SUBVENTIONS	45 796,60 €	
		Autofinancement	11 629,59 €	
TVA (20%)	11 449 €	FCTVA (16,404%)	11 268,71 €	
TOTAL Général TTC	68 694,90 €	TOTAL Général TTC	68 694,90 €	

- 2) De charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision et signer toutes pièces afférentes.

Paraphe

Affaires d'urbanisme

I – Dénomination ferme de Richecourt

Monsieur le Maire donne lecture de la fiche de travail.

En l'absence de question, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Afin de permettre aux différents riverains de voies publiques d'avoir une adresse, il est proposé au conseil municipal de baptiser :

- **Ferme de Richecourt** l'ensemble des immeubles implantés sur la partie nord de la parcelle 490 068 ZE 38 à Blaise.
Les constructions implantées sur les parcelles 490 068 ZE 102, 40, 41 et 103, sont adressées *Rue de Richecourt*.

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- l'ensemble des immeubles implantés sur la partie nord de la parcelle 490 068 ZE 38 à Blaise est baptisé **Ferme de Richecourt**
Les constructions implantées sur les parcelles 490 068 ZE 102, 40, 41 et 103, sont adressées *Rue de Richecourt*.

Numérotation proposée			
<i>Rue de Richecourt</i>			
6	490 068 AB 44	BAUBART Madeleine	Existant
11	490 068 ZE 37	RON SIN Gisèle	Existant
13	490 068 ZE 9	Mme LEMOINE G.	Réserve
15	490 068 ZE 9	Mme LEMOINE G.	Réserve
17	490 068 ZE 102	LEMOINE Pascal	Nouveau numéro
19	490 068 ZE 103-40	Mme LEMOINE G.	Réserve
21	490 068 ZE 103-38 (sud)	Mme LEMOINE G.	Réserve
<i>Ferme de Richecourt</i>			
	490 068 ZE 103-38 (nord)	LEMOINE Louise	

Autorise le Maire ou son Adjoint à faire appliquer la présente décision et signer toutes pièces afférentes.

II- Vente Eric HAUET

Monsieur le Maire donne lecture du document transmis aux conseillers.

Monsieur Lamy n'a pas de question particulière mais fait juste remarquer que sur le projet de délibération le vote « à l'unanimité » est déjà transcrit, il demande que l'on patiente un petit peu. De plus il souhaite attirer l'attention sur les travaux qui sont entrepris en bordure du chemin, à savoir l'entreprise agricole qui a terrassé le talus pour remettre un mur. Ne sachant pas où passe exactement la conduite d'eau, il serait peut-être sage de l'informer qu'il y a une conduite d'eau à proximité afin qu'elle ne soit pas perforée par accident.

Monsieur le Maire fait remarquer que la conduite d'eau est représentée sur le plan annexé, elle a été relevée à l'époque de la création de la zone. Elle est au long de la propriété « JACQUIN ».

Donc lorsque l'on se trouve sur cette propriété, face au chemin, cette conduite se situe au niveau du talus à peu près à 1 mètre.

Madame Jacquet demande à quel prix au m² a été vendue cette parcelle.

Monsieur le Maire répond 430 € les 2 parcelles, après la division par le nombre de m² (429 m²) donne le prix. C'est une servitude, il ne s'agit pas là d'un terrain à bâtir, le prix n'est pas cher mais le terrain n'est pas valorisable non plus.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Paraphe

Vu le courrier en date du 10 mai 2017 de Monsieur HAUET Eric domicilié 4 Chemin des Remparts à AUSSONCE (08310) faisant part de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées AM n° 406 (286 m²) et AM n° 409 (143 m²), d'une surface cadastrale totale de 429 m², appartenant à la Commune de Vouziers ; parcelles débouchant sur la rue Albert Caquot et longeant la propriété de la SCI Mouton Jaquin,

Considérant que ces parcelles communales correspondent à un ancien chemin de desserte d'une parcelle enclavée mais que ce chemin n'a plus lieu d'être suite à la création de la ZAC de l'Argonne,

Considérant que ces parcelles présentent un intérêt pour Monsieur HAUET Eric en raison de l'acquisition en cours du bâtiment professionnel appartenant à la SCI Mouton Jaquin, situé 6 rue des Artisans, en vue d'y établir son activité de transports routiers,

Vu l'avis du Service du Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 6 mars 2017 déterminant la valeur vénale de ces parcelles, estimée à 430 €, avec une marge de négociation de 10 %,

Vu l'accord de Monsieur HAUET Eric par courrier du 10 mai 2017 pour l'achat desdites parcelles au prix global de 430 €, les frais de Notaire étant à sa charge,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de Vouziers de vendre à Monsieur HAUET Eric les parcelles communales AM n° 406 et AM n° 409 au prix de 430 € ; les frais de notaire (Maître CALMET Thomas) étant à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) D'autoriser la vente à Monsieur HAUET Eric des parcelles cadastrées AM n° 406 et AM n° 409 d'une surface cadastrale totale de 429 m², situées rue Albert Caquot, classées en zone UZ du Plan Local d'Urbanisme, au prix global de 430 € ; les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

De faire préciser par le Notaire dans la rédaction de l'acte de vente, que ces parcelles sont grevées d'une servitude d'inconstructibilité en raison de la présence d'une canalisation publique d'eau potable alimentant le village de Blaise.

2) De charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision.

Marchés publics

I – Attribution du marché – AO2017-01 relatif travaux de construction du pôle scolaire et accueil périscolaire Dora Lévi

Monsieur le Maire donne lecture du document remis sur table en expliquant que seuls 2 marchés n'ont pas été attribués le lot n° 4 Façades-Briques qui n'a reçu aucune réponse des fournisseurs et le lot n°6 pour des arguments évoqués lors de la CAO (Commission d'Appel d'Offres).

Il est à noter que l'ensemble de la municipalité peut se réjouir de constater qu'il s'agit en majorité d'entreprises ardennaises, seule 2 seront de l'extérieur, une de la Marne et l'autre de Meurthe et Moselle.

C'était le but, par le fractionnement en 15 lots, et il est atteint. Monsieur le Maire est très heureux de cette situation, pour le maintien des emplois et des entreprises locales.

Monsieur Courvoisier-Clément fait juste une remarque, qu'il serait bien pour que l'on puisse faire un choix de façon éclairé, d'avoir un peu plus d'informations comme un compte rendu de la commission d'appel d'offres (CAO).

Là, nous avons une liste d'entreprises et pour lui en tant que conseiller municipal cela n'est pas satisfaisant d'avoir si peu d'informations pour se prononcer sur un tel sujet. Il précise qu'il a eu le compte rendu de la CAO par Monsieur Lamy.

Monsieur le Maire rappelle que c'est justement le travail de la commission d'éclairer le travail des conseillers par ses propositions, sinon elle serait inutile.

Monsieur Courvoisier-Clément pense que tous les lots sont très cohérents par rapport aux estimations du maître d'œuvre, par contre pour le lot n°12 Electricité-Courants faibles, il s'étonne de constater que cela est deux fois moins cher que prévu et souhaite une explication.

Monsieur le Maire répond que d'après l'analyse technique qui a été faite les produits sont conformes à la demande. C'est peut-être la disponibilité et la proximité qui justifient la facilité à entreprendre le chantier dans les délais qui sont proposés. C'est l'argument qui a été relevé au moment de l'explication en CAO.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Considérant l'Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé par voie électronique le 31/03/2017 aux publications suivantes :

- BOAMP (n° 17-44947)
- JOUE (n° 125529-2017) et publié le 05/04/2017
- Dématérialisation sur le site : <http://www.lunion-legales.fr/>
- www.publimarches.fr/
- Site de la ville de Vouziers : www.ville-vouziers.fr/

afin d'informer du lancement du marché public relatif aux travaux de construction du pôle scolaire et accueil périscolaire Dora Lévi,

Vu le procès-verbal du 04 mai 2017 de la Commission d'Appel d'Offres d'ouverture des plis ;

Vu le procès-verbal du 24 mai 2017 de la Commission d'Appel d'Offres d'analyse des offres et d'attribution du marché, dans lequel les membres de la Commission d'Appels d'Offres se sont prononcés à 5 voix pour et 1 contre, sur la sélection des entreprises suivantes :

<u>LOTS</u>	<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANT TOTAL EN € HT</u>
Lot n°1 – Gros Œuvre	SAS GABELLA	1 235 613,05
Lot n°2 – Charpente bois	LEBRAS FRÈRES	90 577,78
Lot n°3 – Couverture – étanchéité	CSG COUVERTURE	614 954,42
Lot n°4 – Façades briques – ITE	INFRUCTUEUX	////////
Lot n°5 – Menuiserie Ext Alu - Occultation	FIMALUPLAST	365 072,35
Lot n°6 – Métallerie Serrurerie	INFRUCTUEUX	////////
Lot n°7 – Menuiseries intérieures – Agencement	LEMPEREUR	485 014,00
Lot n°8 – Plâtrerie – Faux-Plafond	CGC ISOLATION	230 804,50
Lot n°9 – Revêtements durs – faïences	DG CORPOBAT	120 659,34
Lot n°10a – Peintures	DG CORPOBAT	100 075,45
Lot n°10b – Revêtements souples	DG CORPOBAT	83 140,32
Lot n°11 – Chauffage – Ventilation	SAREMICO	596 898,76
Lot n°12 – Electricité – Courants faibles	CANTARELLI ELEC	224 234,00
Lot n°13 – Plomberie – Sanitaires	THIRION	178 799,49
Lot n°14 – Equipements de cuisine	FRIGECLIM	85 988,48

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, décide à 30 voix pour et 5 contre (Frédéric Courvoisier-Clément, Dominique Lamy, Pauline Cosson, Ghislaine Jacquet et Marie-Hélène Moreau) :

- 1) de suivre l'avis de la commission d'appels d'offres et d'attribuer le marché relatif aux travaux de construction du pôle scolaire et accueil périscolaire, aux entreprises et montants cités ci-dessus,
- 2) d'autoriser le Maire ou son Adjoint à signer le marché avec ces entreprises,

Paraphé

- 3) d'autoriser le Maire ou son Adjoint à relancer un avis d'appel public à la concurrence pour les lots n° 4 et n° 6,
- 4) de charger le Maire ou son Adjoint de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur mobilisation à ce conseil municipal ainsi que l'ensemble de la salle.

La séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de Séance : Louissette NOIRANT.

Monsieur le Maire, Yann DUGARD,

Suivent les signatures des conseillers municipaux: